

Vendredi 20 mars 2020

[Covid-19] L'Adami se mobilise pour les artistes !

La situation des artistes, impactés dès les toutes premières mesures du gouvernement, est catastrophique : aux salaires non versés par l'annulation des spectacles, enregistrements ou tournages s'ajoute une diminution à prévoir de plusieurs millions d'euros de leurs rémunérations gérées par l'Adami à la suite de la fermeture des lieux publics sonorisés et de la baisse du chiffre d'affaires des radios par l'arrêt actuel de la publicité.

Face à cette situation, l'Adami se mobilise pour les artistes et met en œuvre des mesures exceptionnelles :

- **La continuité de nos services est assurée** : respect du calendrier de répartition des droits (le paiement des droits audiovisuels de mars est confirmé), attribution des aides financières aux projets artistiques, conseil juridique, accueil artistes (téléphonique et en ligne).
- **Projets artistiques précédemment soutenus par l'Adami** : pour les projets impactés (report ou annulation), maintien de l'aide financière attribuée sous condition du versement d'une indemnité aux artistes concernés. Près de 2 000 représentations seront indemnisées.

Toutes les productions visées pourront nous solliciter à nouveau pour le même projet dès que la diffusion reprendra.

- **Participation au fonds d'urgence « musique »** : après concertation avec nos partenaires de la filière musicale, l'Adami apportera 500 000 € à ce fonds d'urgence qui sera géré par le Centre National de la Musique. Ce fonds, d'un montant de 11,5 millions d'euros, viendra en soutien des situations les plus urgentes en attendant que les mesures d'Etat s'appliquent aux secteurs culturels.

Nous restons également mobilisés pour les secteurs théâtral et chorégraphique avec lesquels les discussions se poursuivent.

A ce jour l'Adami mobilise 1,7 million d'euros de mesures exceptionnelles en faveur des artistes.

Les artistes membres du Conseil d'administration et les équipes de l'Adami adressent une pensée fraternelle aux artistes sans travail depuis déjà de longues semaines. Notre mobilisation ne faiblira pas.

Les locaux de l'Adami étant fermés, nos équipes restent néanmoins à votre disposition :

par téléphone : 01 44 63 10 00

par mail via le formulaire de contact du site adami.fr

et pour les artistes via le fil de messagerie de leur espace personnel « [Mon compte](#) »

Contact presse :

Benjamin Sauzay

bsauzay@adami.fr

07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami - 14-16 rue Ballu - 75311 Paris cedex 09.